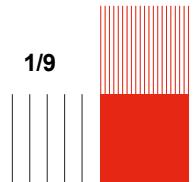


Rapport du jury

Concours d'entrée en première année du cycle de formation d'Architecte de l'INSA Strasbourg

Session 2025



Rappel des épreuves

L'arrêté du 10 mai 2019 fixant les conditions d'admission en cycle de formation d'architecte de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg détermine les modalités du concours. Différentes épreuves sont prévues par cet arrêté :

A. Phase d'admissibilité avec trois épreuves écrites

- ✓ Une épreuve de mathématiques de 2 h, de coefficient 2
- ✓ Une épreuve de physique de 2 h, de coefficient 2
- ✓ Une épreuve d'expression littéraire et plastique de 4 h, de coefficient 4. Cette épreuve est une épreuve globale de 4 heures sous-divisée en deux parties relatives à l'expression littéraire d'une part et à l'expression plastique d'autre part. Les deux parties sont notées séparément et d'égale valeur. Les candidats ont la possibilité de répartir comme ils le souhaitent le temps consacré aux deux parties de l'épreuve, dans la limite du temps global de 4 heures.

B. Phase d'admission avec deux épreuves orales :

- ✓ Un entretien de 30 min, de coefficient 6
- ✓ Une épreuve en langue vivante (allemand, anglais ou espagnol) : 20min de préparation, 20 min d'entretien, de coefficient 2.

Le règlement du concours, approuvé par le conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, décline l'organisation du concours. Il est consultable sur le site internet de l'INSA Strasbourg, onglet Candidats, rubrique Admission > formation d'architecte, sous-rubrique Niveau bac+1 – entrée.

Le jury

Le jury est présidé par le directeur de l'INSA Strasbourg. Celui-ci en nomme les membres : le directeur de la formation de l'INSA Strasbourg et le directeur du département Architecture de l'INSA Strasbourg.

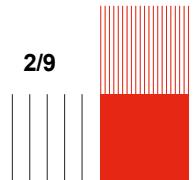
Le déroulement des épreuves d'admissibilité et d'admission

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le mardi 25 mars 2025 dans 3 centres d'examen situés à Strasbourg, à Arcueil en Région parisienne (au SIEC), et à Lyon.

Les résultats des épreuves d'admissibilité ont été publiés le 30 avril 2025

Les épreuves orales d'admissions se sont déroulées entre mardi 10 et mercredi 11 juin 2025 à l'INSA Strasbourg.

Les résultats des épreuves d'admission ont été publiés le 18 juin 2025.



Quelques statistiques sur les candidats pour la session 2025

Nombre de places ouvertes au concours pour la session 2025 : 36

Type de baccalauréat des candidats :

Bacs généraux : 96 %

Bacs technologiques : 1.5 %

Bacs étrangers : 2.5 %

Type de parcours post-baccalauréat :

Etudiant en Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) : 50%

Etudiant engagé dans un cursus de formation ingénieur : 46%

Etudiant en 1^{ère} année d'une Ecole nationale supérieur d'architecture (ENSA) : 1%

Etudiant en licence : 1%

Etudiant en BTS ou BUT : 1%

Autre : 1%

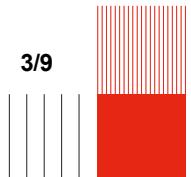
Effectif des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales : 67

Effectifs présents aux épreuves orales d'admission : 51

Effectifs admis : 36

Effectifs sur liste d'attente : 7

Effectifs sur liste d'attente ayant eu finalement une proposition d'admission : 6



A. Epreuves d'admissibilité**a) Mathématiques**

Le sujet de mathématiques est toujours long pour le temps imparti, mais comporte plusieurs parties indépendantes. Cela permet aux candidats de traiter les parties qui leur semblent les plus abordables, et il convient de traiter soigneusement les premières parties choisies. On observe de plus en plus de copies brouillonnes dès le début, et le manque de propreté peut être pénalisé.

Depuis plusieurs années, l'exercice en première page de l'épreuve est un exercice de calcul où le sujet précise que les justifications ne sont pas exigées : rédiger de manière détaillée constitue donc ici une pure perte de temps. Les candidats peuvent travailler au brouillon pour cet exercice, et écrire uniquement les résultats. L'exercice de calcul couvre généralement un large éventail de techniques pouvant aller de l'étude de fonction niveau Terminale à l'inversion d'une matrice.

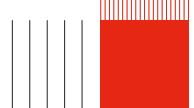
Le sujet 2025 comporte ensuite deux exercices indépendants, avec chacun un fil conducteur et où les justifications comptent pour la grande majorité des points : un exercice d'analyse et un exercice plus long de calcul matriciel. On déplore souvent que, dans ces exercices, les candidats sont plutôt inefficaces, et ne prennent des points que de manière sporadique.

A l'arrivée, le barème a été ajusté pour attribuer la note maximale au candidat arrivé en tête, l'objectif du concours étant de classer. L'équipe pédagogique de la 1ère année du cursus architecte-ingénieur constate que l'admission au concours n'est pas toujours l'attestation d'un niveau suffisant pour aborder les cours, et même des notes « moyennes » à cette épreuve devraient alerter sur un besoin de consolidation.

b) Physique :

Le sujet proposé était accessible à tout étudiant en première année postbac ayant poursuivi la physique en postbac.

L'étalement des notes est assez large : de 0/20 à 20/20, avec une moyenne de 9.1/20.



1. Expression plastique

Le niveau des travaux est assez faible dans l'ensemble, avec des notes allant de 0/20 à 19/20, et une moyenne de 9,09/20.

Comme chaque année, il est étonnant de constater que des candidats se présentent à une épreuve d'arts plastiques avec comme seul outil un crayon à papier. Un crayon à papier et une règle ne peuvent suffire pour une telle épreuve. Par exemple, d'autres matériels peuvent être utilisés : pastels secs, fusains (avec fixatif), gouaches ou acryliques, pastels gras, sanguine, fusain comprimé, etc. Il est impératif d'avoir essayé ces outils avant l'épreuve. Le candidat doit ramener le matériel qu'il juge nécessaire à cette épreuve ; le support (feuille de papier), quant à lui, est fourni.

Quelques conseils aux candidats :

Ne pas hésiter à fréquenter des musées d'art pour cultiver le regard.

Pratiquer, à titre individuel, le dessin et la peinture avant l'épreuve.

Consulter les annales.

Lire attentivement l'énoncé de l'épreuve avec, par exemple, la possibilité de ne pas investir toute la page (un dessin au trait convainquant sur un format 65 x 50 cm nécessite un temps qui dépasse largement le temps de l'épreuve), savoir adapter la technique choisie au format investi.

Ne pas se contenter des techniques aux traits : une ébauche avec de la peinture avec des surfaces et des tâches permet d'ébaucher rapidement un propos sur lequel on peut revenir plus tard en détail.

2. Expression littéraire

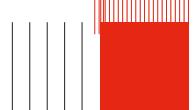
Les notes vont de 0/20 à 18,5/20, avec une moyenne de 13,60/20.

Remarques générales :

Les attentes de l'épreuve sont globalement mieux respectées par les candidat.e.s cette année. Peu de copies très faibles (en dessous de 6/20).

Une certaine amélioration du niveau de langue tant en termes de correction orthographique qu'en termes de correction syntaxique. Il reste cependant une approximation relativement répandue du lexique utilisé.

Il reste également nécessaire de sensibiliser les candidat.e.s contre l'usage approximatif de la ponctuation et des majuscules, et une structuration en paragraphes aléatoire.



Points positifs :

- Utilisation globalement pertinente du guidage descriptif induit par la consigne.
- Dans presque toutes les copies, attention portée à la gamme chromatique et au travail sur le flou.
- Respect global du nombre de mots demandés.

Points négatifs :

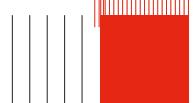
- Même si cela est plus limité que l'année précédente, la notion de description est parfois mal comprise : on assiste alors à un exercice interprétatif souvent très contestable et qui propose le plus souvent une interprétation symbolique de l'œuvre. Nous rappelons ici que ce n'est pas l'objet de l'exercice.
- A l'inverse, de nombreuses copies assimilent l'exercice descriptif à une simple description du sujet de l'œuvre : on nous parle du lieu (présence d'une forteresse, d'une côte rocheuse, de la mer). On oublie alors que la description de l'œuvre passe aussi par la prise en compte de sa composition (lignes de tiers, lignes de force, travail perspectif, structuration en plans...), de son cadrage, du point de vue utilisé. La gamme chromatique est en revanche mieux décrite.

Production écrite 2 (/10 points)**Points positifs :**

- De nombreuses copies tentent d'articuler les apports tirés de l'œuvre peinte et ceux tirés de l'œuvre littéraire.
- De nombreuses copies décrivent des productions qui font dialoguer le bâti et le paysage, dans le meilleur des cas sur un mode évanescents, voire flottant comme les deux œuvres le suggèrent.
- De nombreuses copies s'attachent à justifier les choix plastiques opérés dans la réalisation.

Points négatifs :

- Plus encore que dans la première production, une difficulté se fait jour : celle de parvenir à faire *ekphrasis*. La description du projet est soit trop vague, soit trop mal organisée soit trop inutilement bavarde pour que le lecteur parvienne à se faire une idée claire du projet présenté.
Si l'idée de flou, d'évanescence, de fusion entre paysage et bâti est au cœur des deux œuvres proposées, cela ne doit pas cependant conduire à la description de réalisations plastiques trop vagues. La difficulté consistait à rendre compte de cette interpénétration des espaces tout en conservant la précision nécessaire au texte descriptif demandé.



- Nous mettons également en garde contre la tentation trop étroitement mimétique à laquelle ont succombé certaines copies. Il ne s'agit pas d'illustrer étroitement le texte de Gracq ou le tableau de Turner mais plutôt de prendre appui sur les lignes de forces qui s'en dégagent.

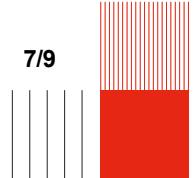
Quelques conseils aux candidats :

- Veiller à organiser les idées, les arguments de chaque production (faire un plan au brouillon).
- En cas de doute sur une partie de l'image ou du texte, nuancer le propos plutôt que d'émettre des affirmations péremptoires ou hasardeuses.
- Lire le sujet dans son intégralité avant de se lancer dans le travail : les exercices sont conçus pour dialoguer les uns avec les autres.

Décisions du jury d'admissibilité

Au vu des résultats, et conformément au règlement du concours, le jury a décidé d'établir les notes éliminatoires suivantes :

- Epreuve de Mathématiques : inférieure ou égale à 3/20
- Epreuve de Physique : inférieure ou égale à 3/20
- Epreuve d'expression littéraire : inférieure ou égale à 3/20
- Epreuve d'expression plastique : inférieure ou égale à 3/20.



a) Entretien

A titre indicatif, l'épreuve d'entretien à la session 2025 se composait de 4 parties :

1. Présentation du candidat et de ses motivations – 5min
2. Discussion autour d'images projetées d'élément(s) architectural(aux) : observation et analyse de la part du candidat en vue de l'expression par orale de ce qu'évoquent ces projections – 10m
3. Dessin de la part du candidat d'un élément architectural, au tableau, en lien avec l'image projetée ou non – 10min
4. Echanges – 5min

Ce déroulé possible était précisé le jour de l'épreuve. Les temps et l'ordre des parties peuvent varier. De même, il est possible que l'échange entre le candidat et les examinateurs peuvent amener ces derniers à modifier ce déroulé en tout ou partie. De manière invariable, la durée totale de l'entretien est de 30min.

Les notes se sont échelonnées entre 8/20 et 19/20.

Moyenne : 14,6/20

Il est conseillé au candidat :

- De s'exercer à l'observation, à l'analyse du cadre bâti en groupe, entre amis ou en famille,
- De s'exercer à la prise de parole,
- De s'exercer au croquis sur tableau, à la maîtrise des outils (feutres) et de la surface (proportions).

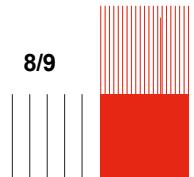
b) Epreuve orale de langue étrangère

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 20min (avec un texte en support permettant la compréhension, la prise de parole en langue étrangère pour son analyse), en amont de l'épreuve orale de 20min.

Les notes se sont échelonnées entre 5/20 et 19/20.

Moyenne : 13,6/20

Le niveau global des candidats était généralement bon du point de vue de la compréhension et prise de parole en continu.



c) Décision du jury d'admission

Au vu des résultats, et conformément au règlement du concours, le jury a décidé d'établir :

une note éliminatoire à inférieure ou égale à 10/20 à l'épreuve d'entretien

une note éliminatoire à inférieure ou égale à 6,5/20 à l'épreuve de langue vivante

